

CONCERTS DU 19 AU 21 AVRIL 2023

Merci de vérifier avant tout si votre artiste respecte les critères d'éligibilité du règlement.

Formulaire à renvoyer avant le 18 février 2023 à concertsPDB@scpp.fr

INFORMATIONS LABEL / PRODUCTEUR

Nom de la société / du label :

Numéro d'adhérent SCPP :

Nom du contact :

Mail :

Portable :

INFORMATIONS ARTISTE / GROUPE

Nom de l'artiste ou du groupe que vous présentez :

Nom de l'album ou de l'EP que vous présentez :

Lien vers l'album ou EP :

Date de sortie de l'album ou EP : / /

Rappel règlement : l'album ou EP présenté doit avoir fait l'objet d'une sortie digitale ou physique 9 mois avant la date du concert du Printemps De Bourges ou 9 mois après.

Nombre d'albums ou EP du même artiste précédant celui-ci :

L'un des albums ou EP de l'artiste doit avoir été comptabilisé au moins 500 ventes et maximum 20 000 (physiques + digital selon normes SNEP*).

Titre de cet album :

Merci de joindre les justificatifs de vente (obligatoire).

Nombre de concerts déclarés :

Rappel règlement : l'artiste ou le groupe doivent avoir participé à au moins 10 concerts déclarés

* En savoir plus sur le décompte des ventes : <http://www.snepmusique.com/les-certifications/>

Je reconnais avoir pris connaissance des critères d'éligibilité et certifie que ma candidature les respecte.

Je joins à ma candidature les justificatifs des informations demandées. A défaut, ma candidature sera refusée.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement « Les concerts SCPP aux Inouïs du Printemps de Bourges 2023 » et j'en accepte l'intégralité des conditions.

Je m'engage à renvoyer signées les autorisations de captation requises au titre des droits voisins et du droit d'auteur en cas de sélection de ma candidature, sous un délai maximum de quinze jours avant la réalisation de la captation.

Date :

Nom et signature du représentant légal :

Cachet de la société :

/ /